### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE MAYOTTE



# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREFECTURE DE MAYOTTE

N° 45

REÇULE 2 0 SEP. 2019

Séance du 15/09/2019

D.R.C.L

Objet : Projet de création d'une zone d'activités agro-touristiques à Soulou.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice:

38

Présents :

10

Nombre suffrages: 11

L'Assemblée délibérante s'est réunie le 15/09/2019 à 08h00 pour une deuxième fois, après une prémière convocation le 09/09/2019 sans atteindre le quorum prescrit par la loi, dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

#### Etaient présents :

M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. AHMED-COMBO Ali, Mme MADI ASSANI Binti, M. HAROUNA Zaïdani, M. YOUSSOUFOU Soulaïmana, M. MADI Saïd, Mme BACAR Inchati Soilihi et M. MIKIDADI Madihali,

Date de convocation : 09/09/2019

#### **Etaient absents:**

Date d'affichage : 09/09/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme MAHADI Salima, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, M. SAID Mohamed Barrabe, M. ATTOUMANI Harouna, Mme DOUKAINI Kamaria, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAMADA Dahalane Patrick, Mme BAMANA Anchya, , Mme SAID Moinécha, Mme AHMED Fatima, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme AHMED Aïda, M. ALI-MALLOU Assani, Mme CHANFI Dahabia, M. ABDOU Mikidachi, M.IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, Mme ALI Fatima, et Mme MVOULANA Chakila Laila.

Et affichage du :	

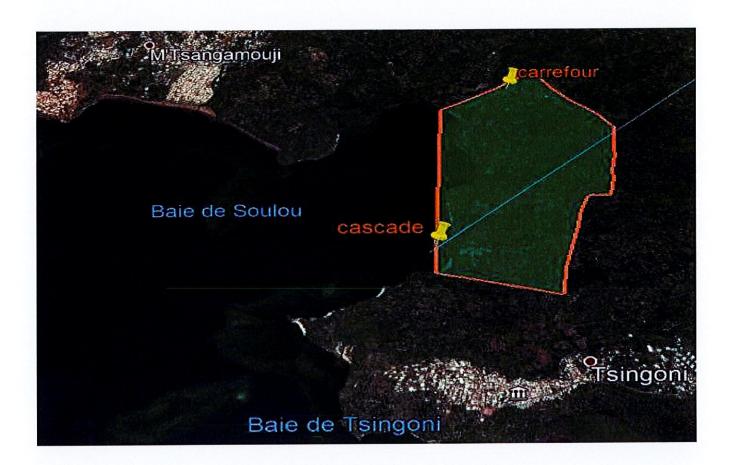
Procuration: Mme Anchya BAMANA a donné procuration à M. Harouna ZAIDANI;

Etaient excusés: M. Abdullah MATTOIR (problème de santé).

Secrétaire de séance : M. MADI Saïd.

Le Président expose que la baie de Soulou présente plusieurs atouts : historique, patrimonial, environnemental et touristique. En effet, on y trouve le cascade, l'entrepôt de l'ancienne usine sucrière, les vestiges de l'ancienne usine sucrière, la maison du « maître », le village des anciens ouvriers, le fabrique du coprah.... L'intérêt de ce site est de préserver ces vestiges d'une part et de les lier avec

d'autre part avec, comme objectif d'impulser un développement économique tourné vers l'agriculture.



## Après en avoir délibéré sur la proposition

- de créer une zone agro-touristique à proximité de la baie de Soulou, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de valider le principe de déclassement de la baie de Soulou en zone agro-touristique.
- D'engager les études nécessaires afin d'affiner le périmètre adéquat à la zone ainsi créée.

PREFECTURE DE MAYOTTE

REÇULE 2 0 SEP. 2019

D.R.C.L

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Fait à TSINGONI, le 15/09/2019 DE MAYOTTE LE Président,
M. Zaïnoudine ANTOYISSA

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.